

Conditions d'adhésion 2010-2011 (à conserver svp)

**Les Ateliers reprennent le mercredi 15 septembre 2010 (enfants/ados)
le lundi 20 septembre 2010 (adultes)**

MODALITES D'INSCRIPTION :

Constituer votre dossier d'adhésion/inscription et le remettre aux personnes présentes :

- au Forum des Associations le 12 *septembre*, ou lors des permanences à l'Association
- aux Portes Ouvertes de l'Association ou lors des permanences -
- à l'Animateur lors de votre premier atelier.

Votre inscription ne sera prise en compte qu'à la remise d'un **dossier complet** :

un bulletin totalement rempli, signé, et accompagné des règlements demandés.

Le nombre de places étant limité, la priorité est donnée aux inscriptions annuelles, quelle que soit l'activité choisie.

DOSSIER D'ADHESION / INSCRIPTION :

Il comprend :

- le bulletin d'adhésion/inscription aux activités [dûment rempli et signé, y compris la partie basse « Droits et obligations des Parents » dans le cas d'inscription d'enfant(s) mineur(s)].
- le règlement **intégral de l'adhésion et des cours** par chèques suivant le tarif 2010/11.
- le ou les justificatif(s) donnant droit à une réduction.

Tous les chèques seront datés du jour de l'inscription et établis à l'ordre des Ateliers d'Expression. Le chèque N° 1 sera remis en banque à partir de début octobre, le 2^{ème} et 3^{ème} chèques respectivement à partir du début janvier et début avril 2011.

TARIFS :

Adhésion : Pour toute inscription, l'adhésion est due en totalité et acquise à l'Association. Son montant est différent suivant que vous soyez Vanvéen ou non.

Tarifs des Ateliers : voir tableau des tarifs. Il est possible de régler cours par cours sous réserve du paiement préalable de l'adhésion annuelle à l'association. Le tarif est de **20 €** par atelier suivi.

CONDITIONS PARTICULIERES :

☞ Inscription	☞ Adhésion due	☞ Ateliers
1 personne (adulte ou enfant)	1 adhésion	- 20% si pluralité d'activités (1)
2 adultes d'une même famille	2 adhésions	- 20 % sur l'activité la plus avantageuse (1)
1 adulte + enfant(s) de même famille	1 seule adhésion	- 20 % (1)
Etudiant ou Chômeur	1 adhésion	- 20% sur justificatif

(1) La réduction est applicable sur l'activité la plus élevée. En cas de multiples activités, 1^{ère} activité en totalité et – 20 % sur les autres -

(2) La réduction de 20% n'est pas appliquée sur l'atelier Découvertes

L'Association est habilitée à recevoir la participation des Comités d'Entreprise et les chèques PASS. Les PASS et les COS ne peuvent se cumuler avec les réductions de 20% -

L'Association ne rembourse **que sur présentation de justificatifs adressés à la présidente**, au prorata des cours pris, les absences pour cause de maladie, déménagement ou chômage, **en excluant toutes autres absences**.

L'adhésion reste acquise à l'association.

CAS D'UNE INSCRIPTION TARDIVE :

En cas d'inscription jusqu'au 31 Décembre, seront dus : chèques N° 1, 2 et 3

A partir de Janvier les 2/3 de la cotisation seront dûs : chèques N° 2 et 3

A partir d'Avril, sera dû 1/3 de la cotisation ou paiement au cours.

INFORMATION : Les informations recueillies sont destinées au secrétariat de l'Association et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'Association.

Association Ateliers d'Expression – Loi 1901 – 88 Bis, av. Victor-Hugo – 92170 VANVES –
Tél 01 46 42 16 18 – contact@ateliers-expression.fr – www.ateliers-expression.fr